

Les enseignants bernois bénéficieront bientôt d'un guide pour gérer l'intelligence artificielle.

ARCHIVES KEY

ENSEIGNEMENT

Intelligence artificielle à l'école: le canton prié de fixer un cadre

En réponse à des parlementaires bernois qui s'inquiètent de l'arrivée de l'intelligence artificielle à l'école, le Conseil-exécutif indique qu'il réalisera un guide fixant les principales lignes directrices sur le sujet.

intelligence artificielle (IA). Au fond, c'est un peu le même problème que celui de la calculatrice: à partir de quand l'autoriser? Quel est le niveau de calcul que l'élève doit être en mesure de réaliser seul? Depuis le temps, les plans d'étude répondent plus ou moins clairement à ces questions pour la seconde, mais on ne trouve pas encore grand-chose pour la première.

Huit motionnaires

Plusieurs élus du Grand Conseil bernois s'en inquiètent et prient le canton, dans une motion, de cadrer tout cela. Ils demandent que les écoles, directions et enseignants soient «guidés» sur le maniement et l'utilisation de l'intelligence artificielle, ainsi que «les obligations et interdictions qui en découlent».

Ils réclament également que les enseignants puissent «renforcer leurs connaissances» en la matière et que le cadre définisse les possibilités d'utiliser cette technologie «à bon escient». Les huit motionnaires, menés par le PEV de Boll Hanspeter Steiner, considèrent qu'«en raison de la dynamique et de la vitesse d'évolution, une action rapide s'impose dans toutes les écoles du canton».

Le Gouvernement rappelle que «les écoles ont pour mission de préparer les élèves à l'arrivée du numérique dans la vie quotidienne et dans le monde du travail». Il reconnaît «légitimes» les revendications des motionnaires et propose la réalisation d'un guide contenant notamment des lignes directrices en fonction des différents degrés scolaires.

Servir la pédagogie

«L'école est un lieu d'apprentissage et l'IA doit être considérée comme un nouvel outil que l'on apprivoise progressivement. Il doit servir la pédagogie, que ce soit pour les différentes branches ou pour le développement de l'esprit critique», raisonne Alain Jobé, le responsable francophone du Syndicat des enseignantes et enseignants. Il estime que la demande de la création d'un guide est justifiée, citant comme enjeu la coordination de l'enseignement. Il plaide également pour que l'usage de l'IA soit intégré «de manière approfondie» dans la formation des enseignants.

Un autre problème à gérer pour eux: l'IA sous le bureau des élèves pour les évaluations. Alain Jobé fait confiance aux professionnels de l'enseignement pour «savoir faire la part des choses entre le résultat d'un élève, le cheminement qui précède et les compétences démontrées dans le cadre des lecons». ANTOINE MEMBREZ

«Certains enseignants l'ont déjà utilisée»

Sur le terrain, il semble qu'on n'en soit pas encore à une situation d'urgence, mais tout de même. Le directeur du collège de Moutier, Pierre-Yves Monnin, note qu'aucun commentaire particulier au sujet de l'intelligence artificielle ne lui est remonté. Un peu le même son de cloche du côté de Malleray.

Le directeur de l'établissement, Manuel Leonardi, relève toutefois que certains enseignants l'ont déjà utilisée, par exemple pour des présentations Powerpoint. Quant aux élèves, à un âge où presque tous possèdent des téléphones portables, il ne se fait pas plus de souci que ça. «Avec un ado, il est relativement facile de détecter les tournures de phrases qui ne viennent pas de l'extérieur.» Lui comme son homologue de Moutier demeurent néanmoins lucides: «C'est une technologie qu'on devra intégrer, comme cela l'a été pour la calculatrice. À l'époque, les profs de maths avaient peur de ne plus avoir de travail.»

AM